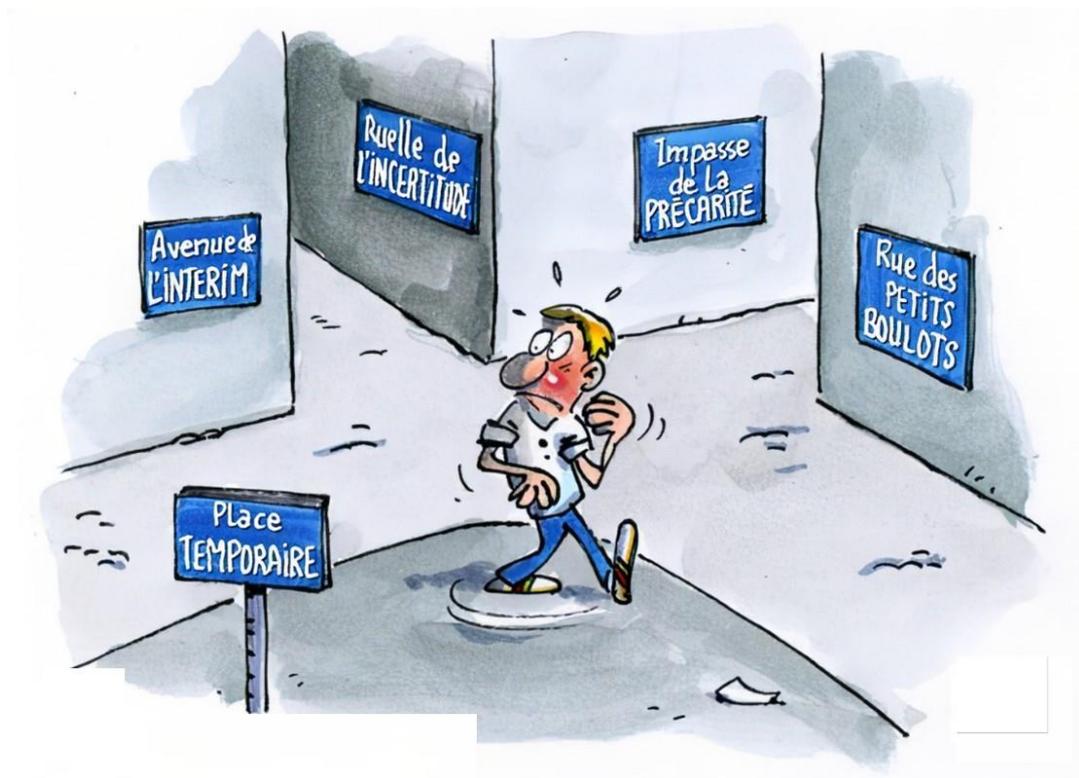
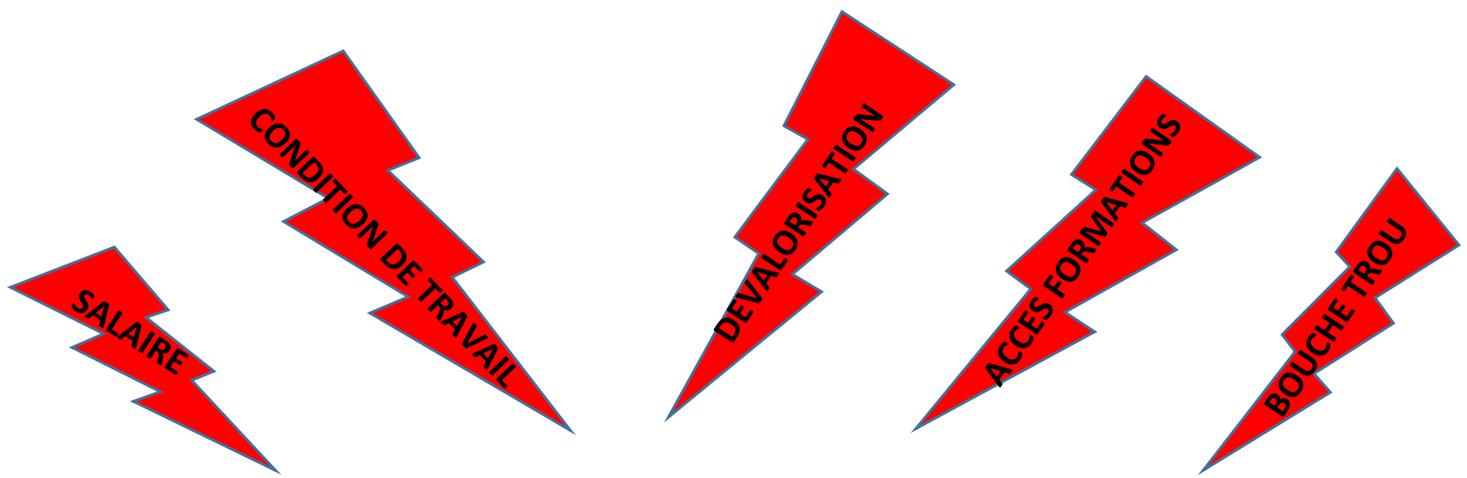


CONTRACTUEL(LE)S :

Précarité, une politique de la D-I



La CGT Insertion Probation 43, 42, 63, 69, 01 dénonce l'usage à outrance de contractuel afin de cacher la misère et les carences des services, contractuels maintenus volontairement dans la précarité.

En effet, malgré un parcours, pour la plupart, forts d'expérience dans le domaine social, éducatif, psychologique, juridique, criminologique ou diplômé maîtrise/licence, le salaire des CPIP contractuels de la Direction Interrégionale Auvergne Rhône-Alpes s'élève à 1 800 € bruts pour 1 460€ nets. À titre comparatif le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) est de 1 645,58 € bruts et de 1 302,34 € nets, les élèves CPIP à 1600 € nets et stagiaires CPIP à 1 800 € nets.

L'utilisation des contractuels et leurs précarisations sont devenues un rouage essentiel de la Direction Interrégionale et de la DAP. En effet sans les contractuels, les services, déjà en souffrance et en dysfonctionnement, seraient inopérants.

Nous tenons à saluer le professionnalisme et l'engagement de nos collègues contractuels dans leur mission de Service Public.

Ainsi nous déplorons :

- La précarité de leur salaire.
- La non visibilité du renouvellement de leur contrat dont l'usage d'une pratique, qui nous semble volontariste, de discontinuité dans le renouvellement des contrats (cela afin d'éviter la titularisation).
- Le non octroi de primes (alors qu'ils partagent les mêmes dangers liés à la prise en charge d'un public à risque).
- L'absence de prime de précarité en fin de contrat alors que l'État impose l'octroi de cette prime aux contractuels du secteur privé (10 % du revenu net sur la totalité du contrat).
- Un accueil précaire.
- Une iniquité de traitement (télétravail, dépôt de congés, horaires de travail...)
- Des conditions de travail dégradées (absence de bureau fixe, outrepassement des missions, délais d'attente pour obtenir du matériel comme une ligne téléphonique, adresse mail ou même un PC ...).
- Un accès limité à la formation leur permettant une prise en charge qualitative de nos usagers (cela devrait être assuré dès le débuts de leur contractualisation).

Nous souhaitons rappeler au Directeur Interrégional que la Direction de l'Administration Pénitentiaire encourage la revalorisation salariale des contractuels ayant de l'expérience au sein de nos services, de services assimilés ou un parcours universitaire/diplômant leur permettant d'assurer une prise en charge qualitative de nos usagers. Cela afin de pouvoir conserver, au sein de nos effectifs, des collègues contractuels de qualité. En outre nous tenons à rappeler au Directeur Interrégional Auvergne Rhône-Alpes que les contractuels de notre D-I font parties des plus précaires de la Direction de l'Administration Pénitentiaire.



Ainsi, au vu de l'état de délabrement de nos Services :

À court terme, et cela afin de lutter contre la précarité de nos collègues contractuels, la CGT Insertion Probation 43, 42, 63, 69, 01 revendique la revalorisation salariale immédiate des contractuels de la Direction Interrégionale de Lyon, ainsi que la mise en place d'un processus d'accueil et de formation en début de contractualisation.

L'octroi du CTI (183 Euros) pour l'ensemble des personnels des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

À moyen terme, la CGT revendique la titularisation de l'ensemble des contractuels de la Fonction Publique.

À long terme, la CGT Insertion Probation revendique la mise en place d'un organigramme afin de planifier, comme il se doit, un plan de recrutement à la hauteur des besoins de nos services.

La CGT réclame, aussi, une revalorisation salariale de l'ensemble des personnels de la Fonction Publique.